

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Communauté de Communes Cœur de Lomagne

*Personne Responsable du Marché représentant le pouvoir
adjudicateur (PRM)*

Monsieur le Président

Objet du marché

PROGRAMME VOIRIE 2011

DDT DU GERS
UT NORD DE CONDOM

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX

(B . P .)

Maître de l'ouvrage

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE LOMAGNE

Objet du marché

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE LOMAGNE
PROGRAMME DE VOIRIE 2011

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Euros

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire en chiffres (HT)
01	<p>CURAGE DE FOSSE SANS EVACUATION Ce prix rémunère : Ce prix rémunère au mètre linéaire le curage de fossés effectués mécaniquement au godet de curage uniquement, sans évacuation des terres, celles-ci étant régaliées dans le champ. Ce prix comprend également la réalisation si besoin de saignées à raison de une tous les 30 ml environ. Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire.</p> <p>LE METRE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
02	<p>MISE A NIVEAU D'ACCOTEMENT AVEC PRODUITS DE CURAGE DE FOSSES Ce prix rémunère : au mètre linéaire la mise à niveau d'accotements avec les produits de curage, à la hauteur définie par le reprofilage, le renforcement ou le traitement de la chaussée, suivant le cas. Cette terre sera nivelée, compactée et alignée au bord de la chaussée. Après intervention sur le reprofilage, le renforcement ou le traitement, suivant le cas, si l'accotement n'est pas au niveau de la chaussée finie, l'apport de matériau complémentaire ou le dérasement avec évacuation, le mis en place comme indiqué ci-dessus. Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire</p> <p>LE METRE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
03	<p>MISE A NIVEAU D'ACCOTEMENT AVEC MATERIAUX D'EMPRUNT Ce prix rémunère : au mètre linéaire, la mise à niveau d'accotements avec des matériaux d'emprunt à charge de l'entrepreneur, à la hauteur définie pour le reprofilage, le renforcement ou le traitement de la chaussée, suivant le cas. Ce matériau sera nivelé, compacté et aligné au bord de la chaussée. L'origine de ce matériau est laissé à la charge de l'entrepreneur. Il sera principalement constitué de terre et ne devra pas comporter de s éléments de diamètre supérieur à 20 mm. Après intervention sur la voirie, si l'accotement n'est pas au niveau de la chaussée finie, l'apport de matériau complémentaire ou le dérasement avec évacuation, le tout mis en place comme indiqué ci-dessus. Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire.</p> <p>LE METRE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire en chiffres (HT)
04	<p>AQUEDUCS TRANSVERSAUX DIAMETRE 300 MM Ce prix rémunère : au mètre linéaire, la réalisation d'aqueducs transversaux, pour l'évacuation des eaux pluviales. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture de la tranchée et l'évacuation des déblais en dépôt proposé par l'entrepreneur et agréé par le maître d'oeuvre, - la fourniture, le transport sur site et la mise en oeuvre de canalisations en béton armé de série 135A ou en PEHD répondant aux caractéristiques de canalisations supportant un trafic poids lourds (NF P 16-341) sur un lit de pose en sable de 0.10 m d'épaisseur, et enrobage jusqu'à 10 cm au dessus de la génératrice supérieure, - le remblaiement en grave ciment de classe 3 dosée à 5 % de ciment (NF P 98-114-1) par M3 jusqu'à 5 cm du haut de la tranchée, - la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de grave émulsion sur les 5 cm restant. Celle-ci pourra être remplacée par un enrobé à froid en période de non fabrication, - la réalisation d'un enduit superficiel tricouche avec débordement de 20 cm de part et d'autre de la tranchée. <p>Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire.</p> <p>LE METRE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>..... ,</p>
05	<p>AQUEDUCS TRANSVERSAUX DIAMETRE 400 MM Ce prix rémunère : au mètre linéaire, la réalisation d'aqueducs transversaux, pour l'évacuation des eaux pluviales. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture de la tranchée et l'évacuation des déblais en dépôt proposé par l'entrepreneur et agréé par le maître d'oeuvre, - la fourniture, le transport sur site et la mise en oeuvre de canalisations en béton armé de série 135A ou en PEHD répondant aux caractéristiques de canalisations supportant un trafic poids lourds (NF P 16-341) sur un lit de pose en sable de 0.10 m d'épaisseur, et enrobage jusqu'à 10 cm au dessus de la génératrice supérieure, - le remblaiement en grave ciment de classe 3 dosée à 5 % de ciment (NF P 98-114-1) par M3 jusqu'à 5 cm du haut de la tranchée, - la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de grave émulsion sur les 5 cm restant. Celle-ci pourra être remplacée par un enrobé à froid en période de non fabrication, - la réalisation d'un enduit superficiel tricouche avec débordement de 20 cm de part et d'autre de la tranchée. <p>Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire.</p> <p>LE METRE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>..... ,</p>

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire en chiffres (HT)
06	<p>POUTRES DE RIVES Ce prix rémunère : au M2 la réalisation de poutres de rives comprenant : - les terrassements sur une profondeur moyenne de 30 cm, avec évacuation des déblais, - la fourniture et la mise en oeuvre d'un géotextile (G38-063) en fond de fouille avec remontée sur les bords de l'excavation jusqu'à la chaussée, - la fourniture et le transport et la mise en oeuvre de grave ciment dosée à 5 % de ciment (NF P 98-114-1) par M3, dûment compactée en couche de fondation, - la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de grave émulsion oxy enrobé à froid en couche de base sur une épaisseur de 5 cm, la réalisation d'un revêtement tri-couche à l'émulsion de bitume, débordant de 20 cm par rapport à l'excavation. Y compris toutes sujétions et signalisation.</p> <p>LE METRE CARRE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
07	<p>LOCATION DE PELLE MECANIQUE Ce prix rémunère : à l'heure, la location d'une pelle mécanique à roue avec chauffeur, pour la réalisation de divers travaux de terrassement, création de fossé, nettoyage ponctuels de fossé ou route, démolition d'ouvrage busé. Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire.</p> <p>L'HEURE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire en chiffres (HT)
08	<p>TRAITEMENT A LA CHAUX ET AU CIMENT DE LA CHAUSSEE SUR 40 CM Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none">- au M2, le traitement à la chaux et ciment de la chaussée en place sur une épaisseur de 40 cm, comprenant notamment:- l'installation de chantier du traitement de sol,- la fourniture, le transport et le stockage sur le chantier des produits de traitement,- les frais d'amenée, de mise en état de marche au début du chantier, puis le démontage et le repliement en fin de chantier des installations éventuelles de stockage du matériel d'épandage des produits de traitement et du matériel de malaxage,- la reprise des produits de traitement, du lieu de stockage et leur transport en lieu d'emploi,- la préparation éventuelle du support,- l'épandage du produit de traitement,- le malaxage du mélange sur une épaisseur de 40 cm,- l'arrosage éventuel, y compris la fourniture et le transport de l'eau nécessaire,- la scarification éventuelle,- le compactage et le réglage de la plate-forme aux profils définitifs, y compris l'évacuation des produits excédentaires,- la protection de la plate-forme contre les eaux de ruissellement,- la protection de la plate-forme contre l'évaporation trop rapide de l'eau de malaxage par un enduit de cure,- l'analyse des sols par un laboratoire afin de déterminer le dosage des produits de traitement et la teneur en eau du sol à traiter (W %): <p>Y compris toutes sujétions de bonne réalisation, du traitement autour des regards de visites existants dans l'emprise et de signalisation pour la réalisation des travaux et la protection du chantier durant les phases de prise et de consolidation du traitement.</p> <p>LE METRE CARRE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire en chiffres (HT)
09	<p>RENFORCEMENT CALCAIRE Ce prix rémunère : à la tonne mise en oeuvre de matériaux calcaires comprenant également : - le grattage de l'herbe dans l'axe si nécessaire, - le déliègement des rives et la réalisation de saignées d'ancrage, - le balayage de la voie à traiter, - la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de pierre calcaire 50/80 et 20/40 pour le renforcement général de la chaussée sur une épaisseur moyenne de 15 cm. Le déchargement sera réalisé par camions munis de déflecteurs latéraux afin d'éviter les déperditions de matériaux sur les accotements, la mise en oeuvre à la niveleuse, le compactage jusqu'à compression maximale et remontée de la boue, au cylindre à bille le type "tandem". Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire.</p> <p>LA TONNE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>..... ,</p>
10	<p>REPROFILAGE EN GRAVE EMULSION A LA NIVELEUSE Ce prix rémunère : à la tonne mise oeuvre, comprenant également : - le grattage de l'herbe dans l'axe si nécessaire, - le déliègement des rives, - le balayage de la voie avant réalisation du reprofilage de la chaussée, - la fourniture, le transport de grave émulsion 0/10 déversée par des camions munis de déflecteurs latéraux afin d'éviter des déperditions de matériaux sur les accotements, la mise en oeuvre à la niveleuse, le compactage conforme à la norme, - le balayage du rejet après murissement de la grave émulsion. Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire.</p> <p>LA TONNE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>..... ,</p>

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire en chiffres (HT)
11	<p>POINT A TEMPS Ce prix rémunère : à la tonne d'émulsion de bitume répandue, pour bouchage de nids de poule et revêtement de pelade comprenant également: - le nettoyage et balayage des zones à traiter, - la fourniture, le transport et la mise en oeuvre d'émulsion de bitume à 65 % (norme NF T 65-011) à la lance, de gravillons 6/10 et 2/4 conformes aux normes (norme AFNOR XP P 18-545) à la pelle à bras, - le cylindrage au compacteur à pneus. - le balayage du rejet éventuel après une période de circulation définie par le maître d'oeuvre, Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire.</p> <p>LA TONNE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>..... ,</p>
12	<p>GNT 0/20 MANUEL Ce prix rémunère : à la tonne mise en oeuvre, comprenant également: - la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de GNT 0/20 concassée de rivière (conforme à la norme AFNOR XP P 18-545) pour bouchage de nids de poule, - nettoyage, évacuation des déchets impropres et balayage du trou avant mise en oeuvre des matériaux. Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire.</p> <p>LA TONNE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>..... ,</p>
13	<p>PRE-GRAVILLONNAGE Ce prix rémunère : au M2, mis en oeuvre comprenant également: - le balayage de la chaussée à traiter avant répandage du gravillon, - la fourniture, le transport et le répandage à sec, de gravillons 6/10 conformes à la norme AFNOR XP P 18-545, à raison de 5 litres au M2, pour la réalisation d'une uniformisation du support. Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire.</p> <p>LE METRE CARRE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>..... ,</p>

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire en chiffres (HT)
14	<p>REVETEMENT BI-COUCHE Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none">au M2, mis en oeuvre comprenant également :- le balayage de la voie a traiter avant réalisation du revêtement, excepté si réalisation au préalable d'un prégravillonnage,- la fourniture, le transport et la mise en oeuvre d'émulsion de bitume à 65 % (norme NF T 65-011) à la rampe à raison de 1.7 kg/m2 pour la 1ère couche et 1.6 kg/m2 pour la 2ème couche,- la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de gravillons 6/10 à raison de 8 à 9 l/m2 pour la 1ère couche, et de gravillons 4/6 à raison de 5 à 7 l/m2 pour la 2ème couche, (norme XP P 18-545) pour la réalisation d'un revêtement bi-couche,- le compactage au compacteur à pneus,- le balayage du rejet de gravillons après une période de circulation définie par le maître d'oeuvre. <p>Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire.</p> <p>LE METRE CARRE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
15	<p>VOILE Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none">au M2 mis en oeuvre comprenant également :- la fourniture, le transport et le répandage à la rampe d'émulsion de bitume dosée à 65 %, conforme à la norme NF T 65-011, pour la réalisation d'un voile d'émulsion à raison de 800 gr/m2,- la réalisation éventuelle d'un sablage pour éviter le collage aux roues. <p>Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire.</p> <p>LE METRE CARRE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire en chiffres (HT)
16	<p>REVETEMENT MONOCOUCHE DOUBLE GRAVILLONNAGE Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> au M2, mis en oeuvre comprenant également: - le balayage de la voie a traiter avant réalisation du revêtement, - la fourniture, le transport et la mise en oeuvre d'émulsion de bitume à 69 % (norme NF T 65-011) à la rampe à raison de 1.7 kg/m2, - la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de gravillons 6/10 à raison de 6 à 7 l/m2, - la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de gravillons 2/4 à raison de 3 à 4 l/m2, (norme XP P 18-545) pour la réalisation d'un revêtement monocouche double gravillonnage - le compactage au compacteur à pneus, - le balayage du rejet de gravillons après une période de circulation définie par le maître d'oeuvre. <p>Y compris toutes sujétions et signalisation réglementaire.</p> <p>LE METRE CARRE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
17	<p>BETON DOSE A 250 KG/M3 POUR MACONNERIES DIVERSES Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourniture, le transport et la mise en oeuvre de béton dosé à 250 Kg de ciment par m3, pour la réalisation de protection de fond de fossé au droit du rejet du réseau pluvial <p>y compris toutes sujétions de bonne exécution.</p> <p>LE METRE CUBE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>